« LAPSAT »

LAPSAT

Abbayes Normandie

Saint-Arnoult
Site Clunisien

Cluny et les
Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial
Saint-Arnoult
Calvados-France

« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »
Association Loi 1901 n° W143000117, SIRET 53977241800015,
à but non lucratif et **d'intérêt général**.
Siège social : Mairie de SAINT-ARNOULT, avenue Michel d'ORNANO, 14800 SAINT-ARNOULT.
Téléphone 06 09 83 47 76. www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org

Objet : **Convocation à l'assemblée générale ordinaire.**

SAINT-ARNOULT le 10 novembre 2026.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine assemblée générale ordinaire de notre association qui se tiendra le :
Lundi 14 décembre 2026, de 14h00 à 16h0, à la salle des associations, mairie de SAINT-ARNOULT, avenue Michel d'ORNANO, 14800, SAINT-ARNOULT.
L'ordre du jour est fixé comme suit :
- Accueil
- Chronique (l'activité) 2025
- Comptes 2025 (Résultats et Bilan)
  Perspectives d'atterrissage pour 2026.
- Renouvellement des membres du conseil d'administration :
  Nous sommes **9** administrateurs depuis le décès de M. ROMANET, en mars dernier, pour 12 sièges et doivent être renouvelés :
  Mme ROUY Anne-Marie **pour un an**,
  M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard **pour un an**,
  M. HARDUIN-AUBERVILLE Nicolas, pour 3 ans.
  M. MESPREUVE Francis, pour 3 ans.
  M. MICHAUX Jean-Bernard, pour 3 ans.
  M. PRIOU Didier, pour 3 ans.
- Montant des adhésions 2027.
- Point sur la tenue, à SAINT-ARNOULT et DEAUVILLE, les 09 et 10 octobre 2026, par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, de son congrès d'automne et de son assemblée générale. Un point d'étape sur la candidature des sites clunisiens au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Point sur notre site internet.
- Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) » et ses valorisations.
- Point sur la « vie » de notre orgue « ***Isabel*** et Louis ROMANET », en résidence à CAEN sous la responsabilité de M. Fabrice PENIN.
- Notre association a eu 20 ans en mai 2026…
- Questions diverses.

Il est très souhaitable que vous soyez présent du fait de l'importance particulière des questions traitées. Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 11 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.
Nous vous rappelons que les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.
Nos statuts ne prévoient pas de délai pour les candidatures au conseil d'administration ; vous pourrez donc soumettre votre candidature jusqu'à l'ouverture du scrutin. Cependant, nous ne verrions que des avantages à être informés de votre éventuelle candidature pour préparer celui-ci.
Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.
Pour le Conseil d'Administration
Le Président : Gérard HARDUIN-AUBERVILLE